

Procès-verbal de l'assemblée publique

Commission sur les finances et l'administration (volet agglomération)

Le 12 décembre 2016 à 9 h  
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

---

**COMMISSAIRES PRÉSENTS**

M. Alan DeSousa, président  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, vice-présidente  
M. Georges Bourelle, vice-président  
Mme Catherine Clément-Talbot  
M. Yves Gignac  
M. Richard Guay  
Mme Justine McIntyre  
M. Sylvain Ouellet  
M. Dominic Perri

**COMMISSAIRE ABSENTE**

Mme Laura-Ann Palestini

---

**1. Ouverture de l'assemblée**

Le président déclare l'assemblée ouverte à 9h10. Il propose la suspension de la séance jusqu'à 10h. Sur une proposition de M. Bourelle, appuyée par M. Guay, la séance est suspendue.

\* Reprise de la séance :

Le président déclare l'assemblée ouverte à 9h45. Il présente les membres de la Commission à l'assemblée. Suivent les explications sur le déroulement de la séance.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Mme McIntyre, appuyée par M. Perri, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**3. Délibérations finales et adoption des recommandations portant sur l'étude du budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Montréal, des organismes faisant partie de son périmètre comptable et de la Société de transport de Montréal**

M. DeSousa énonce que l'adoption des recommandations mettra un terme à l'étude publique qui s'est déroulée sur sept jours ouvrables consécutifs, du 2 au 9 décembre 2016. Pendant cette période, les membres ont pris connaissance du budget de fonctionnement 2017 de la Ville, des sociétés paramunicipales et organismes ainsi que du budget 2017 de la Société de transport de Montréal.

En séance de travail, le 9 décembre dernier, des recommandations ont été élaborées en huis clos, précise le président. Il propose la lecture, l'une après l'autre de ces recommandations, ainsi que leur adoption. Il invite les membres à consulter l'exemplaire mis à jour déposé sur leur bureau.

M. Bourelle propose de discuter de la R-4 en premier lieu et souhaite proposer un amendement. Il mentionne qu'il est inacceptable que les villes liées ne soient pas consultées davantage dans l'élaboration du budget. Il mentionne que M. Trent a démissionné de cette Commission pour cette raison. Il ajoute que si l'amendement n'est

pas accepté, les Villes liées seront déçues et que cette situation n'aide pas les relations entre ces dernières et la Ville.

M. Bourelle suggère le libellé suivant :

*Attendu que les villes liées sont partenaires de la Ville de Montréal dans l'agglomération de Montréal ;*

*Attendu que le conseil d'agglomération a le pouvoir d'autoriser toute dépense et toute taxe sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal ;*

*Attendu que les villes liées assument 18 % des coûts de service de l'agglomération en plus d'une contribution de 8 M\$ de dollars pour le centre-ville, ce qui fait au total 411 M\$ au budget 2017 ;*

*Attendu que, de facto, le Comité exécutif prend toutes les décisions concernant les services partagés par les villes liées et détermine les budgets sans aucune consultation des villes liées;*

**R-4**

*Comme prélude au processus de préparation des budgets, que l'administration consulte et partage en amont ses orientations et ses priorités budgétaires chaque année avec les représentants des villes liées membres de l'Association des municipalités de banlieue.*

Mme McIntyre appuie l'amendement de M. Bourelle. M. DeSousa demande si d'autres membres ont des commentaires à faire sur l'amendement, puis passe au vote.

Sont pour : Mme Justine McIntyre, M. Sylvain Oulette, Mme Laurence Lavigne Lalonde et M. Georges Bourelle. M. Bourelle dénonce que le vote se prenne sur une base politique.

Sont contre : M. Perri, Mme Clément-Talbot, M. Gignac, M. Guay et M. De Sousa. L'amendement est donc rejeté.

Le président, M. DeSousa, propose d'adopter en bloc l'ensemble des recommandations.

La Commission recommande au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

## **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017**

### **VILLE DE MONTRÉAL ET LES ORGANISMES RELEVANT DE SON CADRE FINANCIER**

**R-1**

D'adopter les budgets de fonctionnement 2017 des services municipaux, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal déposés à la Commission ;

*Sur une proposition de Mme Clément-Talbot, appuyée par M. Gignac, la recommandation est adoptée à la majorité, avec la dissidence de Mme McIntyre, Mme Lavigne Lalonde, M. Ouellet et M. Bourelle.*

### **PRÉSENTATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES**

*Considérant que l'article 116 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que la Commission de la sécurité publique doit faire l'analyse du budget de son service de police pour que le conseil puisse l'adopter ;*

*Considérant que le projet de loi 121, déposé le 8 décembre dernier, prévoit notamment d'abroger cet article ;*

*Considérant que l'adoption du projet de loi 121 signifierait que l'avis de la CSP relatif au budget du SPVM n'est plus obligatoire pour que le conseil puisse l'adopter ;*

*Considérant que le budget du SIM et du SPVM représentent environ 20 % du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal et constitue une part importante de ce dernier ;*

*Considérant que la Commission sur les finances et l'administration possède une solide expertise et une vision d'ensemble du budget et est donc l'instance la plus appropriée pour effectuer l'analyse des budgets du SIM et du SPVM ;*

**R-2**

Que le Service de police et le Service de sécurité incendie présentent leurs budgets 2018 devant la Commission sur les finances et l'administration pour lui permettre de formuler des recommandations appropriées ;

*Sur une proposition de Mme Clément-Talbot, appuyée par M. Yves Gignac, la recommandation est adoptée à l'unanimité.*

**R-3**

Que chaque unité d'affaires inclut dans sa présentation, en plus de ses indicateurs de performance, ceux du OMBI (Ontario Municipal Benchmarking Initiative) et du REM (Réseau d'évaluation municipal du Canada), qui sont pertinents à ses activités, et ce avec des explications pertinentes pour les écarts observés.

Et

Qu'une comparaison soit faite, à partir de ces indicateurs, avec les 9 autres municipalités québécoises de plus de 100 000 habitants.

*Sur une proposition de Mme Clément-Talbot, appuyée par M. Yves Gignac, la recommandation est adoptée à l'unanimité.*

**PROCESSUS BUDGÉTAIRE**

**R-4**

Que, en amont du processus budgétaire, l'Administration consulte les représentants des Villes liées sur leurs préoccupations budgétaires pour 2018.

*Sur une proposition de Mme Clément-Talbot, appuyée par M. Yves Gignac, la recommandation est adoptée à la majorité, avec la dissidence de M. Bourelle.*

**NÉGOCIATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**R-5**

Que, dans le cadre des négociations avec le gouvernement du Québec, l'Administration présente des demandes et poursuive ses efforts afin d'obtenir :

- une majoration du montant éligible des taxes foncières pour les résidents à moindre revenu afin de diminuer pour eux l'impact des augmentations des charges fiscales ;
- une meilleure équité fiscale dans la mesure où la Ville de Montréal assume des responsabilités qui ne sont pas exercées par les autres municipalités québécoises (le transport scolaire assumé par la STM, et certains services de sécurité publique assurés par le SPVM notamment) et que celles-ci sont à la charge des contribuables montréalais et de l'agglomération plutôt que de la population québécoise dans son ensemble (gouvernement du Québec) ;

*Sur une proposition de Mme Clément-Talbot, appuyée par M. Yves Gignac, la recommandation est adoptée à l'unanimité.*

**R-6**

Que l'Administration envisage la possibilité de demander des changements législatifs afin de proposer différents taux de taxation dans le secteur non-résidentiel et qu'une étude estimant l'impact de cette décision sur les chemins de fer et les cours de triage soit effectuée pour le prochain budget ;

*Sur une proposition de Mme Clément-Talbot, appuyée par M. Yves Gignac, la recommandation est adoptée à l'unanimité.*

**IMPACTS FINANCIERS À LONG TERME**

**R-7**

Que l'Administration poursuive sa Politique de réduction de la capitalisation de la rémunération ;

*Sur une proposition de Mme Clément-Talbot, appuyée par M. Yves Gignac, la recommandation est adoptée à l'unanimité.*

**R-8**

Que l'utilisation d'emprunt pour payer les rémunérations capitalisées soit abolie d'ici la fin 2018 ;

*Sur une proposition de Mme Clément-Talbot, appuyée par M. Yves Gignac, la recommandation est adoptée à l'unanimité.*

*Considérant la mise en œuvre du Plan quinquennal de main d'œuvre (PQMO) depuis 2014;*

*Considérant la réponse du comité exécutif à la R-14 du dernier rapport de la Commission lors de l'étude du budget 2016 à l'effet qu'il n'existe pas de «ratio optimal» puisque chaque unité a son propre profil en lien avec ses opérations, projets et programmes ;*

**R-9**

Que l'Administration fournisse à la Commission une analyse par service de l'impact du PQMO sur le fonctionnement de l'unité administrative et sur les services rendus à la population.

*Sur une proposition de Mme Clément-Talbot, appuyée par M. Yves Gignac, la recommandation est adoptée à l'unanimité.*

*Considérant la réponse positive du comité exécutif à la R-15 du dernier rapport de la Commission lors de l'étude du budget 2016 à l'effet qu'un mandat d'implanter progressivement la gestion par activité a été donné au Service de la performance organisationnelle ;*

**R-10**

Que l'Administration dépose au conseil municipal son analyse des gains plausibles de mettre en concurrence les opérations en régie avec celles contractées à l'externe ;

*Sur une proposition de Mme Clément-Talbot, appuyée par M. Yves Gignac, la recommandation est adoptée à l'unanimité.*

**R-11**

Que l'Administration identifie les sommes budgétaires nécessaires pour que la Ville de Montréal atteigne son objectif de réduction des gaz à effet de serre (- 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990) ;

*Sur une proposition de Mme Clément-Talbot, appuyée par M. Yves Gignac, la recommandation est adoptée à l'unanimité.*

**R-12**

Que l'inventaire des émissions des gaz à effet de serre corporatif et collectif soit détaillé par arrondissement et par Ville liée, et ce afin d'outiller les élus locaux dans l'établissement de stratégies locales efficaces et appropriées ;

*Sur une proposition de Mme Clément-Talbot, appuyée par M. Yves Gignac, la recommandation est adoptée à l'unanimité.*

*Considérant que l'Administration a débuté une étude pour évaluer la possibilité d'instaurer à Montréal la méthode de l'utilisateur – payeur concernant la collecte des ordures ménagères;*

**R-13**

La Commission recommande le dépôt du rapport qui sera produit au terme de cette étude au conseil en vue de l'implantation d'un système utilisateur – payeur concernant la collecte des ordures ménagères ;

*Sur une proposition de Mme Clément-Talbot, appuyée par M. Yves Gignac, la recommandation est adoptée à l'unanimité.*

**RÉFORME DU FINANCEMENT DES ARRONDISSEMENTS (RFA)**

**R-14**

Que, suite à la consultation des arrondissements, l'Administration mette en place des correctifs aux paramètres choisis, notamment en ce qui a trait à l'achalandage des équipements municipaux tels que les parcs et les bibliothèques, en vue de la mise à jour de l'application des paramètres pour la confection des budgets des arrondissements 2018 ;

*Sur une proposition de Mme Clément-Talbot, appuyée par M. Yves Gignac, la recommandation est adoptée à l'unanimité.*

**AUTRES RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES**

*Considérant que les grandes villes comme Toronto publient mensuellement leurs indicateurs économiques en données ouvertes, tels que :*

- *Le taux de chômage;*
- *La population active;*
- *Le taux de personne en emploi;*
- *Le pourcentage d'espace de bureaux vacant;*
- *Les ventes au détail;*
- *Le pourcentage de bénéficiaires d'une assurance-emploi;*
- *Les faillites d'entreprises;*

*Sur une proposition de Mme Clément-Talbot, appuyée par M. Yves Gignac, la recommandation est adoptée à l'unanimité.*

**R-15**

Que le Service du développement économique se dote de tels indicateurs économiques et les publie, sur une base trimestrielle, en données ouvertes ;

et

Que le Service du développement économique intègre à son plan d'action 2015-2017 des objectifs spécifiques, mesurables, ambitieux, réalistes et temporels (SMART).

*Sur une proposition de Mme Clément-Talbot, appuyée par M. Yves Gignac, la recommandation est adoptée à l'unanimité.*

*Considérant que l'agglomération de Longueuil et la Ville de Laval ne payent pas leur juste part dans le financement du métro ;*

**R-16**

Que l'Autorité régionale de transport métropolitain s'assure, dans une perspective d'équité fiscale, d'une juste contribution par toutes les villes membres de la Communauté métropolitaine de Montréal au financement du métro.

*Sur une proposition de Mme Clément-Talbot, appuyée par M. Yves Gignac, la recommandation est adoptée à l'unanimité.*

*Ainsi, les recommandations de la Commission ont été adoptées à l'unanimité, le 12 décembre 2016, à l'exception de la R-1, pour laquelle Mme McIntyre, M. Ouellet, Mme Lavigne Lalonde et M. Bourelle ont manifesté leur dissidence et à l'exception de la R-4 pour laquelle M. Bourrelle a manifesté sa dissidence.*

**4. Période de questions et de commentaires du public**

Aucun objet.

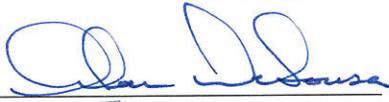
**5. Période de questions et de commentaires des membres de la Commission**

Au terme de cet exercice, le président de la Commission remercie les membres de leur collaboration et pour leurs efforts déployés pendant la tenue de la consultation publique et les séances de travail.

**6. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 9 h 52, sur une proposition de M. Perri, appuyée par M. Ouellet.

ADOPTÉ LE : 14 JUIN 2017



Alan DeSousa, FCPA, FCA  
Président



Julie Demers  
Secrétaire recherchiste